

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025
DELIBERATION N°08/07/2025-126

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le huit Juillet, à dix-neuf heures, le Conseil
Présents : 18 Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en séance
Absents représentés : 5 ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
Absents excusés : 6 sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 23

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, Adjoints,
MM. Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM Christian GRENIER, Nicolas FRENANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

MME Florie PAROU par MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES,
M. Jean-Claude PRIVAT par M. Jean-Luc PERRIN,
M. Géraud DELPUECH par M. Philippe DELORT,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Eric BOULDOIRES,
MME Martine GUIBERT par M. Marc POUGNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN, M. Bruno TEISSEDRE, MME Marie-Pierre MURAT.

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **15 JUIL. 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 1^{er} Juillet 2025.

Le présent extrait a été transmis le **15 JUIL. 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : **CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°485
SITUEE RUE BLAISE PASCAL A L'ADSEA CANTAL**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

VU la délibération du Conseil Municipal N°26/05/2025-109 en date du 26 Mai 2025 autorisant la signature d'un compromis de vente pour la cession de la parcelle cadastrée section AI N° 485 située rue Blaise Pascal à l'ADSEA CANTAL.

Après échanges entre la Commune et l'ADSEA CANTAL, il convient de procéder à la signature de l'acte de vente sans compromis.

Il sera intégré à l'acte de vente les conditions suspensives suivantes :

- obtention du permis d'aménager
- résultat favorable au projet de l'étude de sol
- retrait par la commune et à ses frais de la cuve de fioul présente sur la parcelle.

L'ADSEA CANTAL autorisera la Commune à intervenir sur la parcelle.

Pour rappel, l'ADSEA CANTAL a sollicité la Commune de Saint-Flour afin d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AI N°485 située Rue Blaise Pascal sur la zone de la Fontlong.

Cette parcelle fera l'objet d'une division foncière et d'un document d'arpentage afin de définir exactement la surface à céder qui sera d'environ 2 560 m² (voir projet de découpage en annexe).

Ce terrain a fait l'objet d'une demande d'estimation par le Pôle d'évaluation domaniale.

Le prix de vente de l'ensemble est fixé à 110 000 €, étant précisé que l'ensemble des frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- PRECISE que les limites et la superficie exacte de cette cession seront définies par le document d'arpentage à intervenir.

- APPROUVE la cession desdits terrains à l'ADSEA du Cantal au prix de 110 000 €.

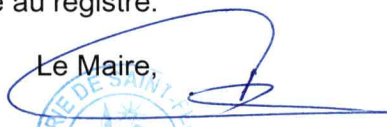
- PRECISE que l'ensemble des frais afférents à cette transaction seront à la charge de l'acheteur.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,


Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,


Maryline VICARD

Département du Cantal
Commune de SAINT-FLOUR
Section : A1
Lieudit : Rue Blaise Pascal

PROJET DE DECOUPAGE
(Extrait du cadastre)

Echelle 1/2000



Dossier : 251155/27056

Dess / Verif : FG/MS

Créé le : 19/06/2025

Modifié le :

Géoréf : RGF 93 CC45-Classe 1

Le Géomètre-Expert, Mathieu SAVIGNAC

 Terrain cédé par la Commune de SAINT-FLOUR
à l'ADSEA 15
Contenance cadastrale : 25a 60ca env.



Village d'entreprises - Bureau 21
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
Place des Cloîtres - 15600 MAURS
Email :
mathieu.savignac@geometre-expert.fr
Tél. : 04.71.49.06.68

Nota : Les contenances définitives seront
déterminées par un géomètre expert.

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 15 juillet 2025 15:46
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 08-07-2025-126

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 08-07-2025-126, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250715-08-07-2025-126-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 08-07-2025-126

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AI N.485 située rue Blaise Pascal à l'ADSEA Cantal

Date de décision : 15/07/2025

Date de transmission : 15/07/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.2. Aliénations

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>